



Réunion de la CLE du SAGE de la Sambre

Le 30 septembre 2016





Ordre du jour

- **Introduction par M. Paul Raoult, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**
- **Présentation du travail réalisé sur les zones à enjeu environnemental (ZEE) concernant l'Assainissement non collectif**
- **Point sur les inondations et proposition d'actions**
- **Réponse à l'appel à projet Ecophyto II**
- **Point d'informations diverses**
- **Buffet / verre de l'amitié**





Présentation des résultats du travail réalisé concernant la définition des ZEE



Contexte

- **Changement dans la réglementation: arrêtés du 7 mars et 27 avril 2012**
 - Avant: toutes les installations en ANC devaient être contrôlées
 - Aujourd'hui: priorisation des efforts au sein de certains secteurs qui posent problème
- **Nécessité de définir les secteurs prioritaires**

Deux types de secteurs prioritaires:



Zones à enjeu
sanitaire

Définies par les
services de l'Etat

Là où l'ANC a un
impact sur les
eaux
souterraines

Zones à enjeu
environnemental

Définies par les
SAGE (ou les SDAGE)

Là où l'ANC a un
impact sur les eaux
superficielles





Contexte

▪ Qu'implique le zonage en ZEE?



- Au sein des zones à enjeu environnemental, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif pourront, s'il y a un risque avéré de pollution, imposer des travaux dans les 4 ans, réduits à 1 an s'il y a vente du bien
- Les financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) seront fléchés au sein de ces zones pour la réhabilitation des installations.



De plus, hors ZEE	financement de l'AEAP à hauteur de 50% dans un plafond de 8 000€ TTC Nombre d'installations plafonné à 1% du nombre d'installations gérées par le SPANC
Au sein des ZEE	financement de l'AEAP à hauteur de 60% dans un plafond de 8 000€ TTC Nombre d'installations non plafonné (dans la limite des possibilités financières de l'AEAP)



Contexte

▪ **Comment définir ces Zones à enjeu environnemental (ZEE) ?**

- 8 096 installations en ANC et 3 680 contrôlées actuellement
- Pas de financements dédiés à cette opération (études, prélèvements ou analyses)
- Pas de méthodologie proposée par l'arrêté
- Pas de méthodologie commune à l'échelle du bassin
 - Des essais de définition d'une méthodologie commune ont été faits avec l'Agence de l'Eau
 - Esquisse de méthode proposée sur la base d'une formule
- 1 ère proposition de la part du Parc présentée en CLE le 6 février 2014: application de la formule avec adaptation au territoire. La CLE n'a pas validé cette proposition et a demandé la création d'un groupe de travail afin d'améliorer la méthode

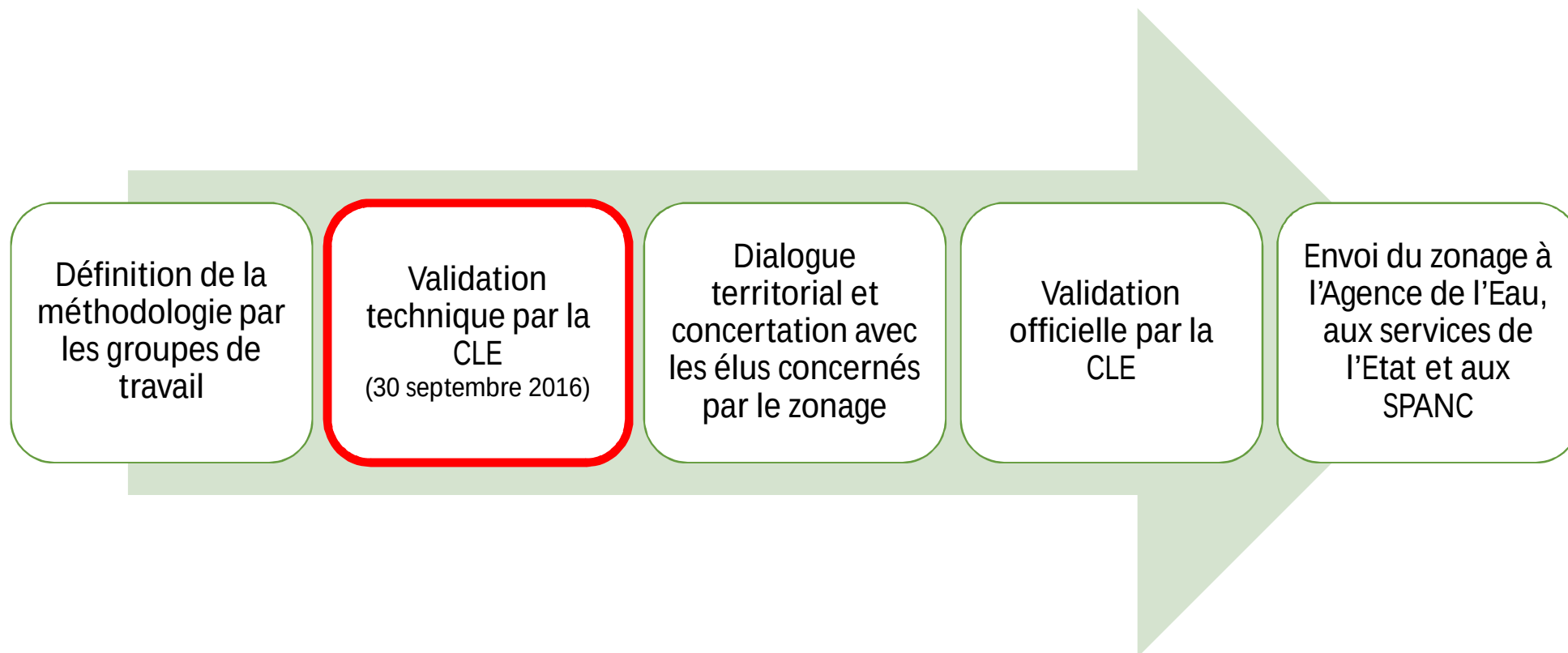


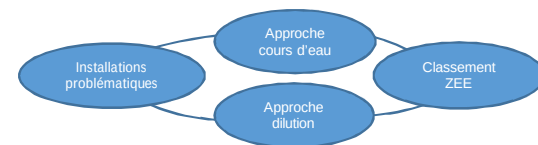
Contexte

- **Composition du groupe de travail présidé par M. Deltour, Vice Président du SAGE Sambre**
 - Les 5 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
 - Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
 - Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale
 - Communauté de Communes de la Thiérache du Centre
 - Noréade
 - Eau et Force
 - Agence de l'Eau Artois Picardie
 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord
 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord pas de Calais
- **3 réunions du groupe de travail de juin 2014 à novembre 2015 pour aboutir à la proposition de méthodologie.**
- **Méthodologie validée techniquement par le groupe de travail pour présentation en CLE aujourd'hui**



Contexte





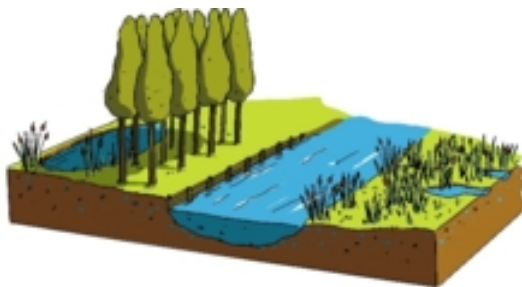
Présentation de la méthode

Rappel: les ZEE sont définies là où l'ANC a un impact sur l'environnement

Identification des installations ANC ayant impact sur l'environnement



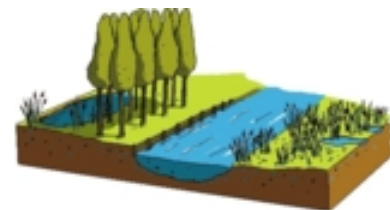
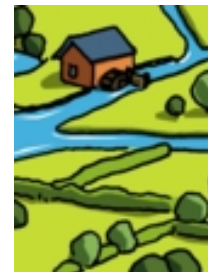
Identifier les cours d'eau ayant des enjeux écologiques importants



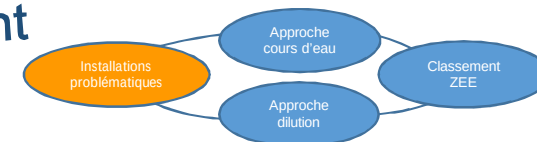
Identifier les sous bassins-versants où un nombre important d'installations d'ANC est présent



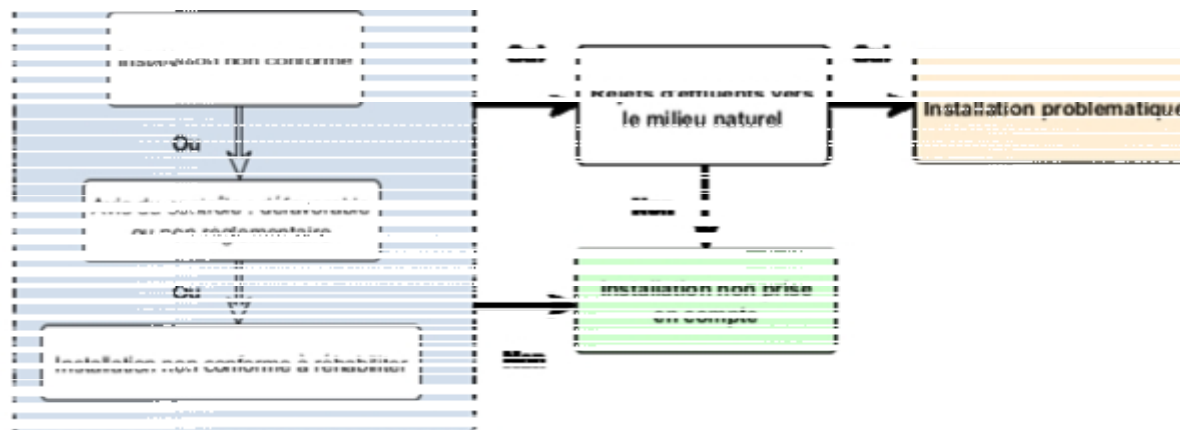
Croisement des résultats afin de définir les secteurs qui vont être classés en ZEE



Identifications des installations ayant un impact sur l'environnement



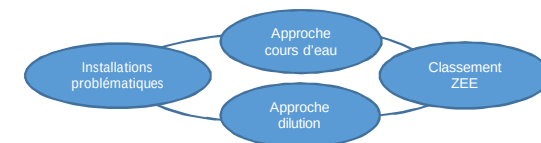
Analyse des conclusions du contrôle des SPANCS



Total des installations d'ANC du territoire = 8096

Installations contrôlées = 3680 (soit environ 1/3)

Installations problématiques identifiées = 1285 (soit environ 1/3)



Présentation de la méthode

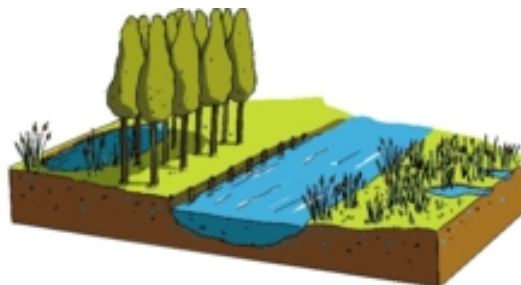
Rappel: les ZEE sont définies là où l'ANC a un impact sur l'environnement

Identification des installations ANC ayant impact sur l'environnement



1285 installations identifiées

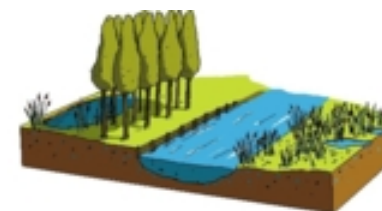
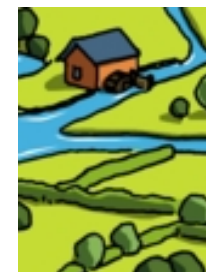
Identifier les cours d'eau ayant des enjeux écologiques importants



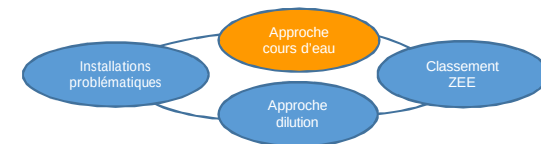
Identifier les sous bassins-versants où un nombre important d'installations d'ANC est présent



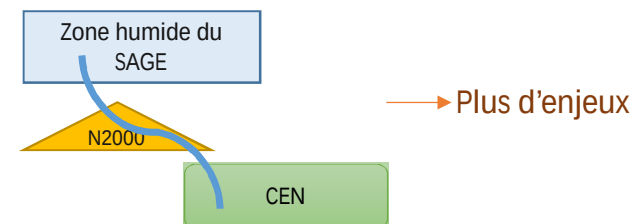
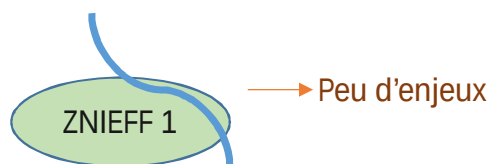
Croisement des résultats afin de définir les secteurs qui vont être classés en ZEE



Identification des cours d'eau ayant des enjeux écologiques



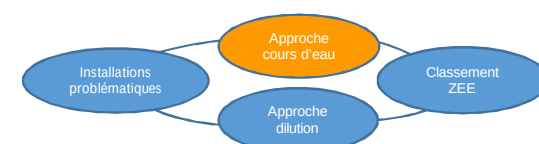
- **Objectif : Identifier les cours d'eau présentant le plus d'enjeux écologiques sur le territoire du SAGE.**
- **Comment faire sur le principe?**
 - Si un cours d'eau traverse des zonages traduisant des intérêts écologiques sur le bassin versant, alors il possède des enjeux écologiques. Au plus il traverse de zonage au plus il possède d'enjeu.



- **Volonté du groupe de travail de ne pas être subjectif et de se baser sur des zonages validés (par le préfet pour la plupart)**
 - Zones humides du SAGE de la Sambre
 - Cœurs du nature du Parc naturel régional de l'Avesnois
 - Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Nord
 - Arrêtés de Protection de Biotope (APB)
 - Terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nord pas de Calais
 - Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
 - Cours d'eau réservoirs biologiques du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie
 - Sites Natura 2000
- + des cours d'eau sensibles de petits gabarits

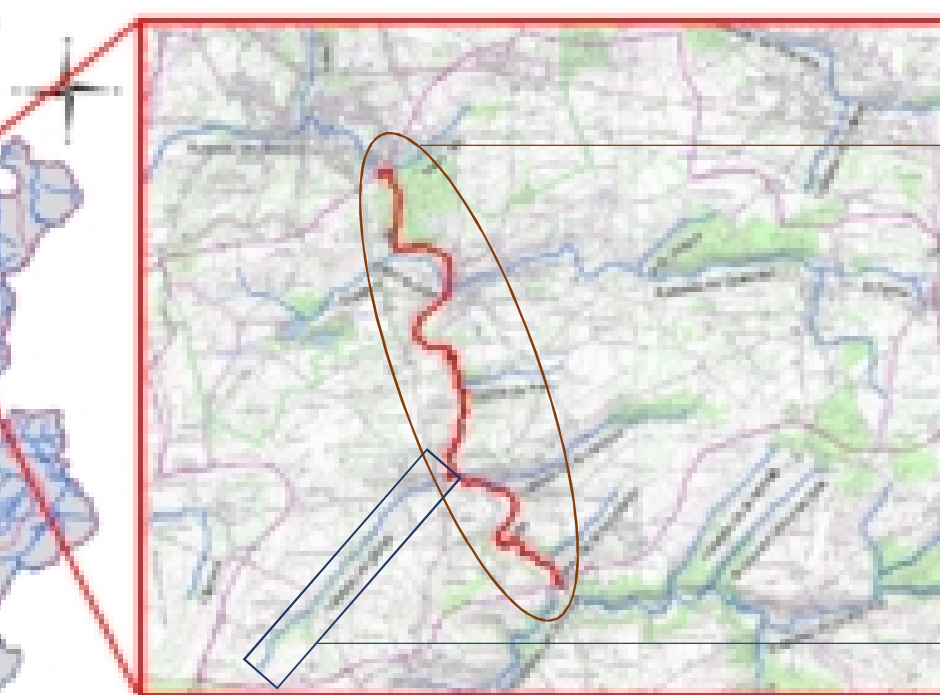
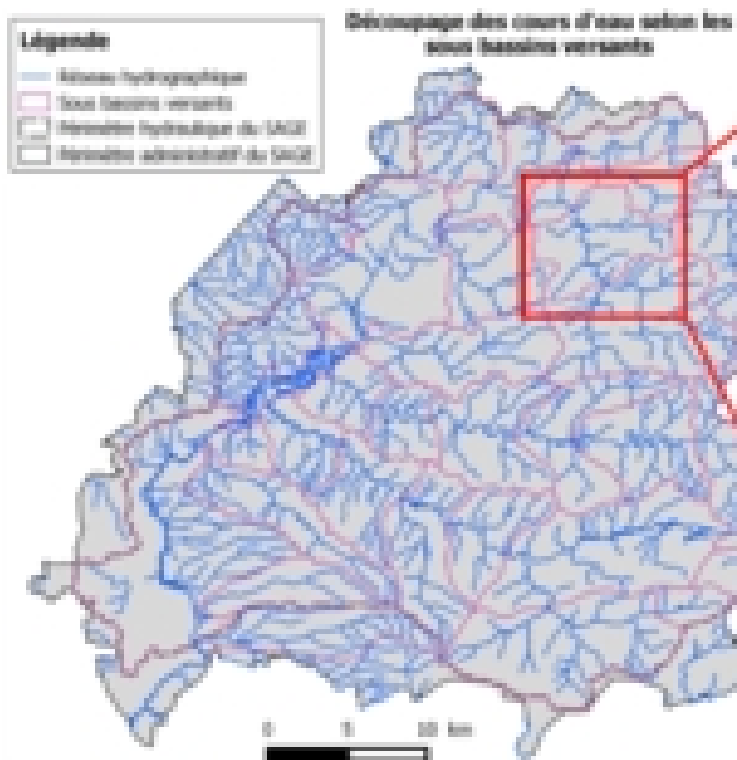


Identification des cours d'eau ayant des enjeux écologiques



▪ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 1. Découpage des cours d'eau selon leur sous bassins versants:



Cours d'eau principaux
découpés en tronçons
cohérents

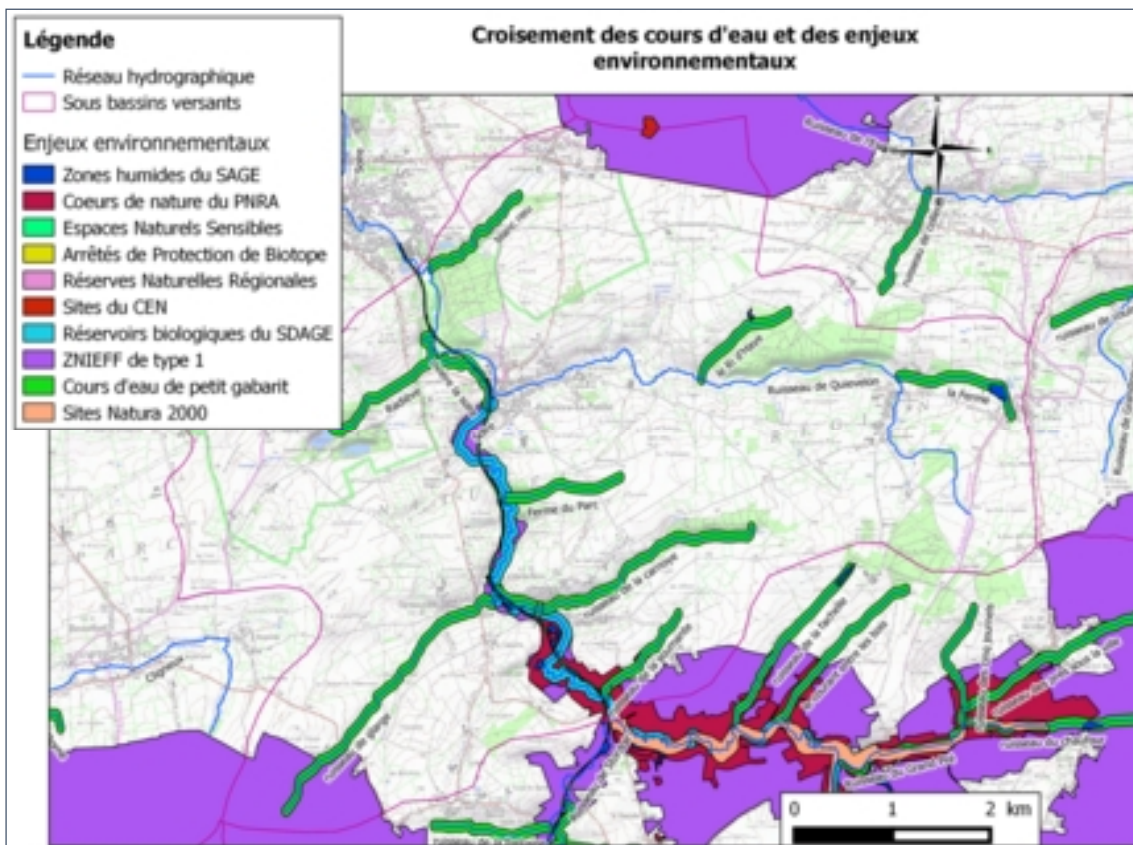
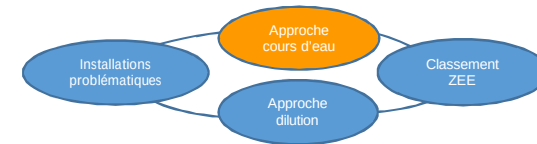
Petits affluents conservés
dans leur intégralité



Identification des cours d'eau ayant des enjeux écologiques

▪ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 2. Croisement des cours d'eau et des enjeux écologiques



Si le cours d'eau intersecte une zone à enjeu écologique, 1 point est attribué à tout le tronçon ou le cours d'eau.

Exemple sur cette carte : le cours d'eau intersecte avec les 6 zonages suivants :

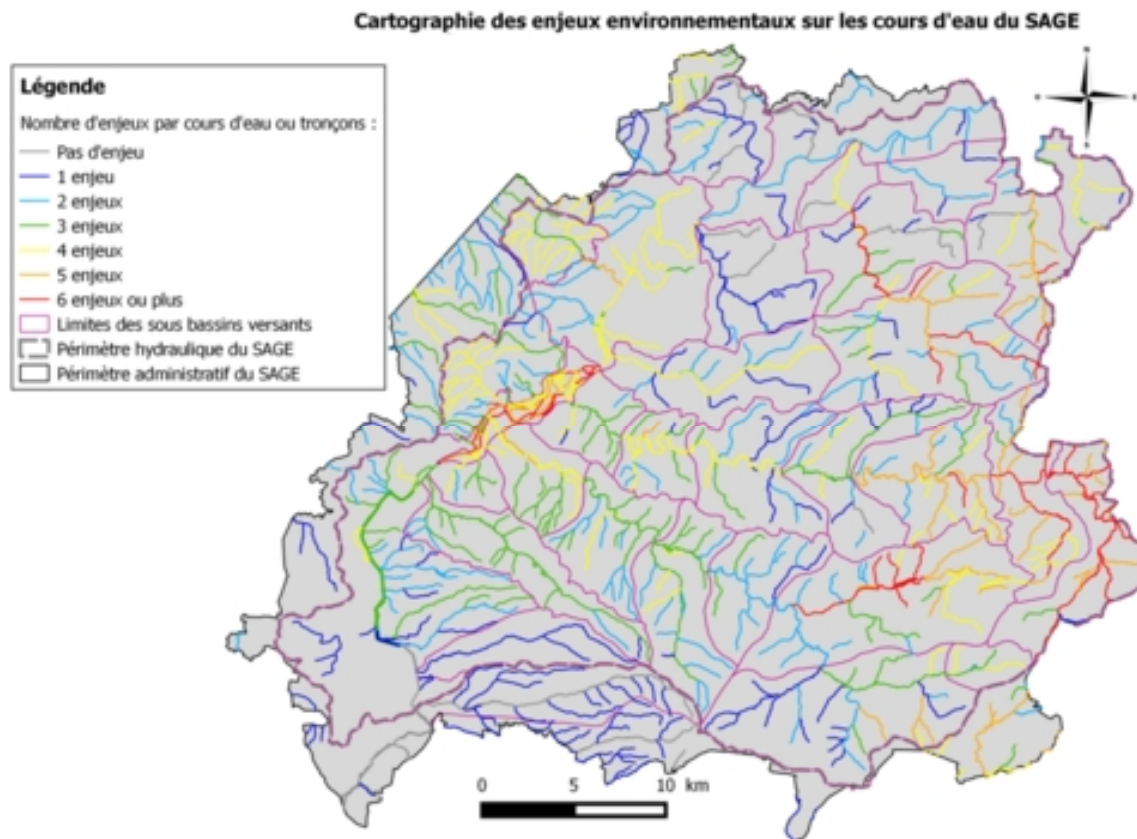
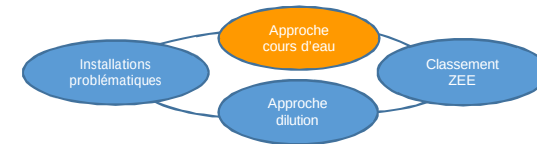
- | | |
|---|---------|
| - Des zones humides du SAGE | 1 point |
| - Un cœur de nature du PNRA | 1 point |
| - Des parcelles en Espaces Naturels Sensibles | 1 point |
| - Un réservoir biologique du SDAGE | 1 point |
| - Une ZNIEFF de type 1 | 1 point |
| - Un site Natura 2000 | 1 point |

La note attribuée au cours d'eau est donc de **6 points**

Identification des cours d'eau ayant des enjeux écologiques

■ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 3. Application des scores à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant



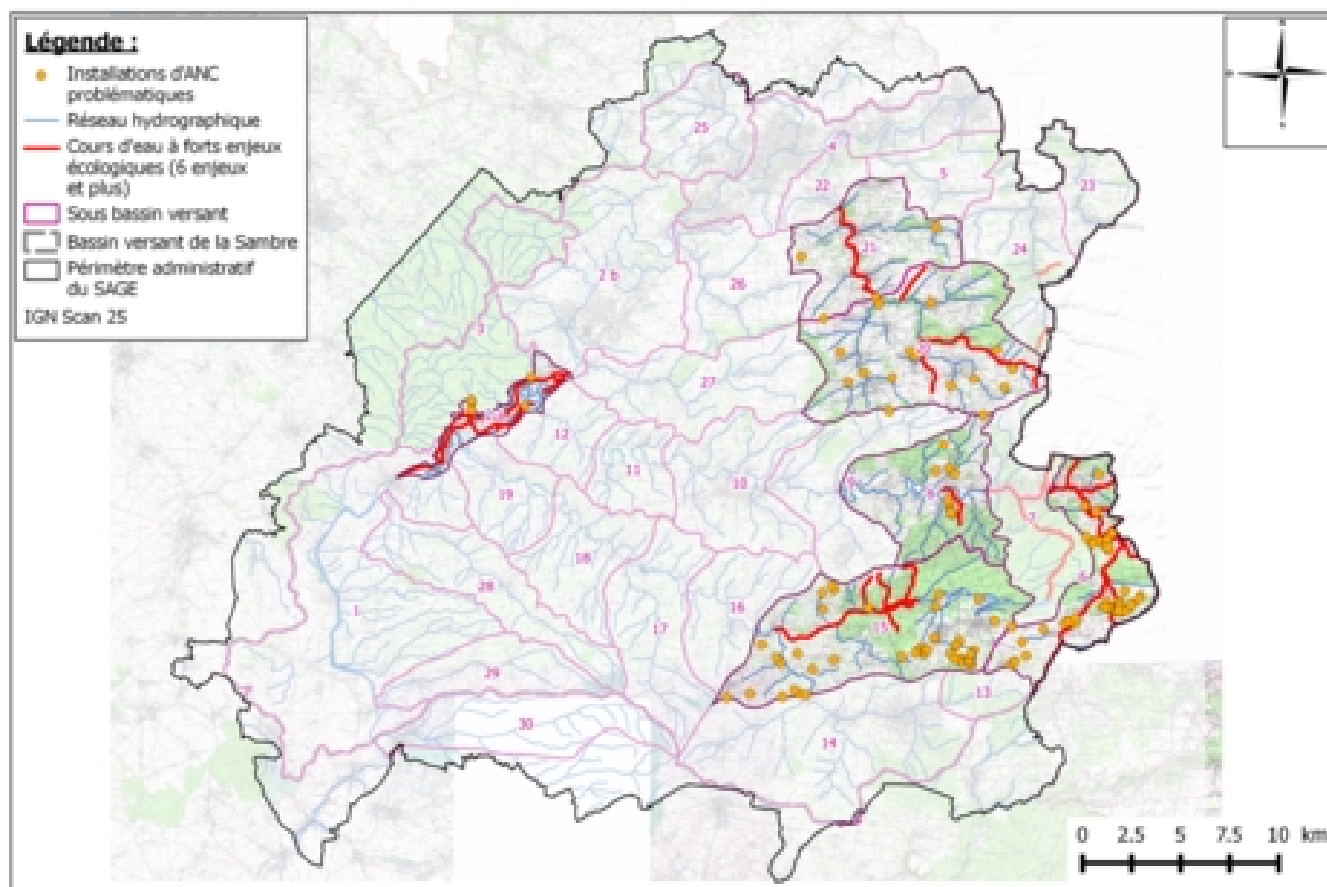
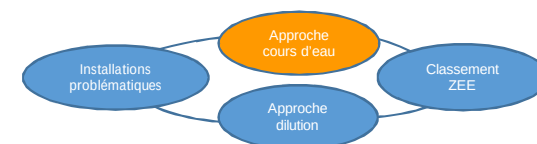
Nombre d'enjeux :	Nombre de cours d'eau ou tronçons :
Pas d'enjeu	20
1 enjeu	132
2 enjeux	169
3 enjeux	117
4 enjeux	127
5 enjeux	55
6 enjeux	24
7 enjeux	9
8 enjeux	2
Total	655

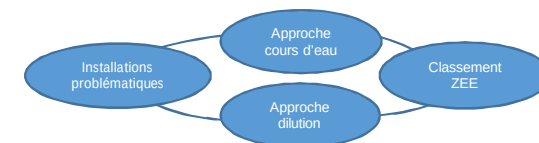
→ Cours d'eau à forts enjeux retenus

Identification des cours d'eau ayant des enjeux écologiques

■ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 4. Croisement avec les installations problématiques





Présentation de la méthode

Rappel: les ZEE sont définies là où l'ANC a un impact sur l'environnement

Identification des installations ANC ayant impact sur l'environnement



1285 installations identifiées

Identifier les cours d'eau ayant des enjeux écologiques importants

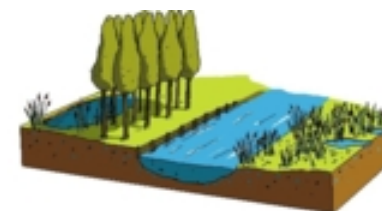
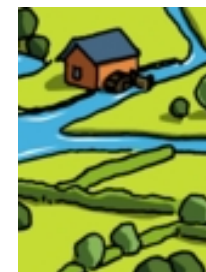


35 cours d'eau ou tronçons retenus

Identifier les sous bassins-versants où un nombre important d'installations d'ANC est présent

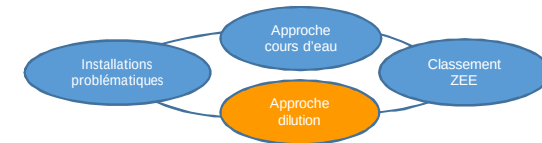


Croisement des résultats afin de définir les secteurs qui vont être classés en ZEE



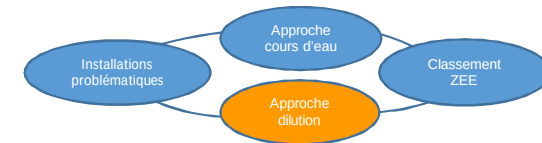


Identifier les sous bassins versants où un nombre important d'installation ANC est présent



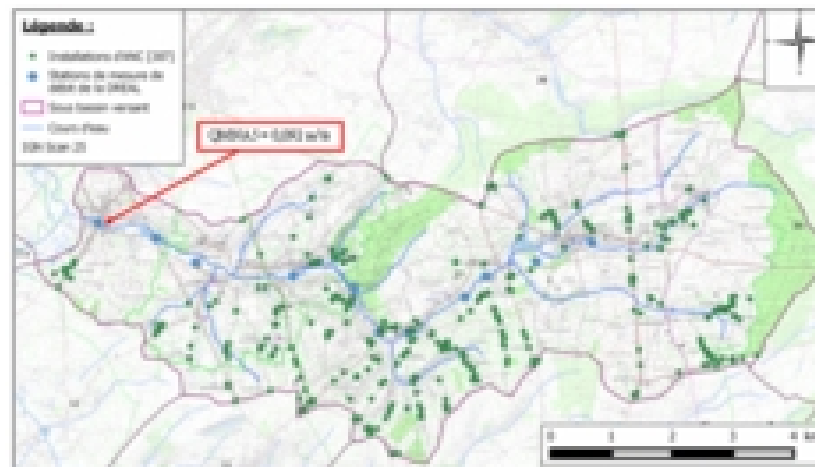
- **Objectif: connaître où l'impact cumulé des rejets d'installations d'ANC va représenter un part non négligeable du débit d'étiage (là où le cours d'eau possède son débit le plus faible)**
- **Comment faire sur le principe ?**
 - Au sein d'un sous bassin versant, on regarde les rejets potentiels cumulés de toutes les installations en ANC et on regarde quel pourcentage du débit du cours d'eau cela représente

Identifier les sous bassins versants où un nombre important d'installation ANC est présent



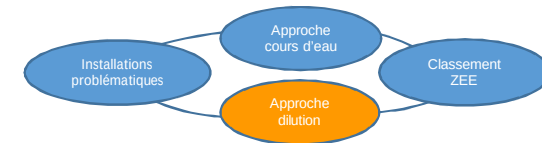
▪ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 1. Définition du débit d'étiage du cours d'eau
 - Soit on prend le débit donné par les stations de mesures de la DREAL lorsque celles-ci sont positionnées à un endroit représentatif du débit d'étiage à l'exutoire du bassin versant
 - Soit on se base sur les modélisations réalisées par l'ONEMA pour chaque cours d'eau (mesures utilisées dans le cadre de l'instruction des dossiers relatifs à la loi sur l'eau)
- 2. Calcul du nombre d'installation en ANC sur le sous bassin versant
 - Analyse géographique: sur la base des données des SPANC, on regarde le nombre d'installation au sein du bassin versant (ici 387)





Identifier les sous bassins versants où un nombre important d'installation ANC est présent



▪ **Concrètement, comment le travail a été réalisé?**

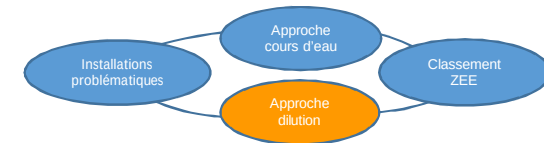
- 3. On calcul l'impact cumulé selon la formule suivante donnée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie:

$$Ic = \frac{\sum ANC \times QANC}{Q_{mna5}} \times 100$$

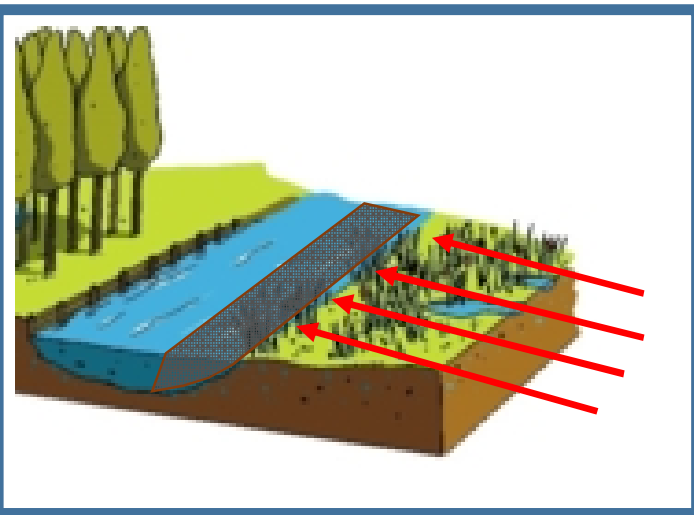
Et en français, de façon un peu plus explicite



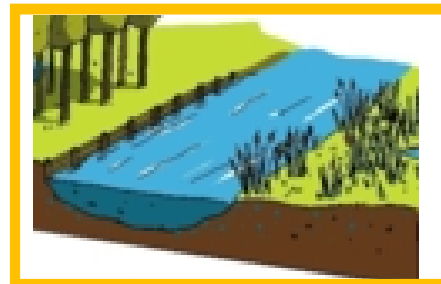
Identifier les sous bassins versants où un nombre important d'installation ANC est présent



$$\text{L'impact cumulé} = \frac{\text{Le nombre d'installation en ANC} \times \text{le débit moyen d'une installation en L/J}}{\text{le débit d'étiage du cours d'eau}} \times 100 \text{ (pourcentage)}$$



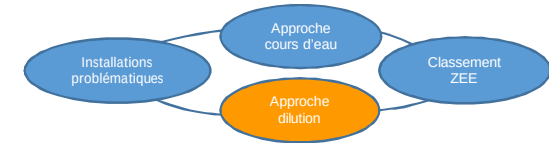
=



Identifier les sous bassins versants où un nombre important d'installation ANC est présent

▪ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 4. Application de la formule à l'ensemble des sous bassins versants

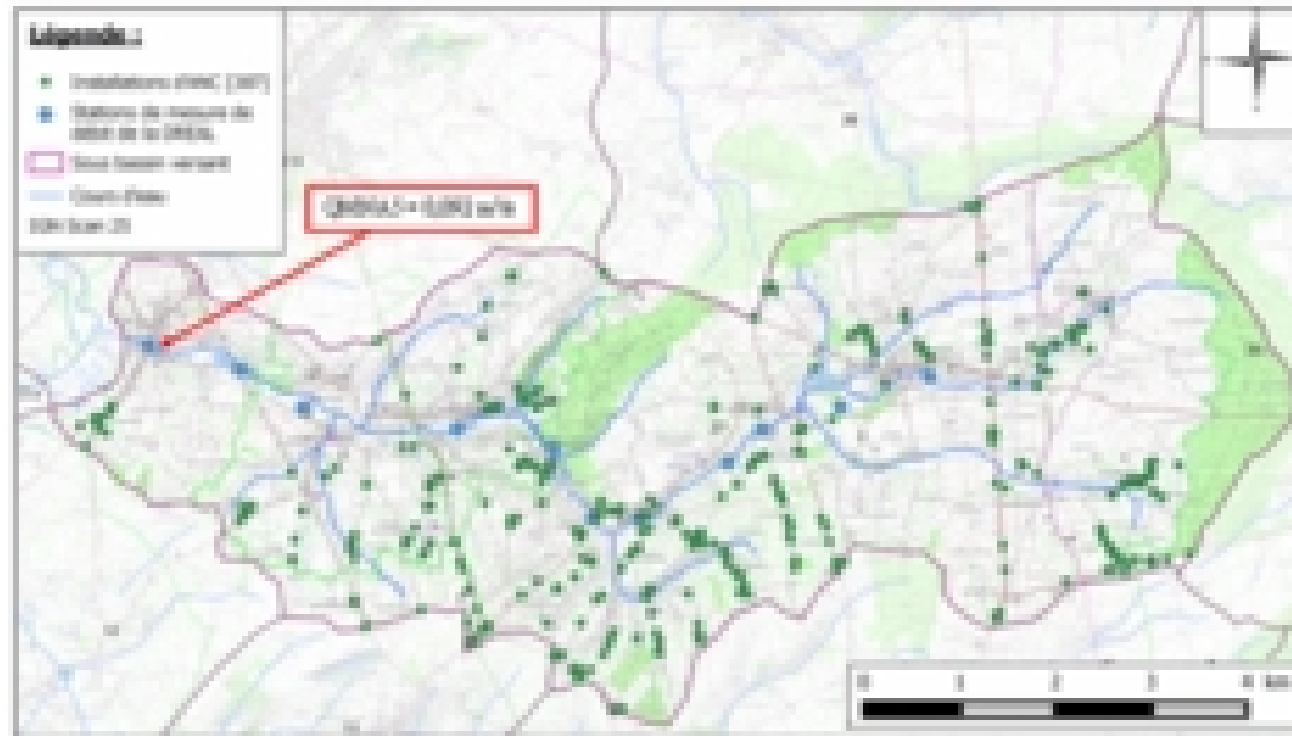


Pour cet exemple:

- Nombre d'installations: 387
- $Q_{mna5} = 0,092 \text{ m}^3/\text{s}$, soit 7 948 800 L/j
- Débit moyen d'une installation: 315 L/j (donnée Agence de l'Eau)

$$Ic = \frac{387 \text{ installations} \times 315}{7\,948\,800} \times 100$$

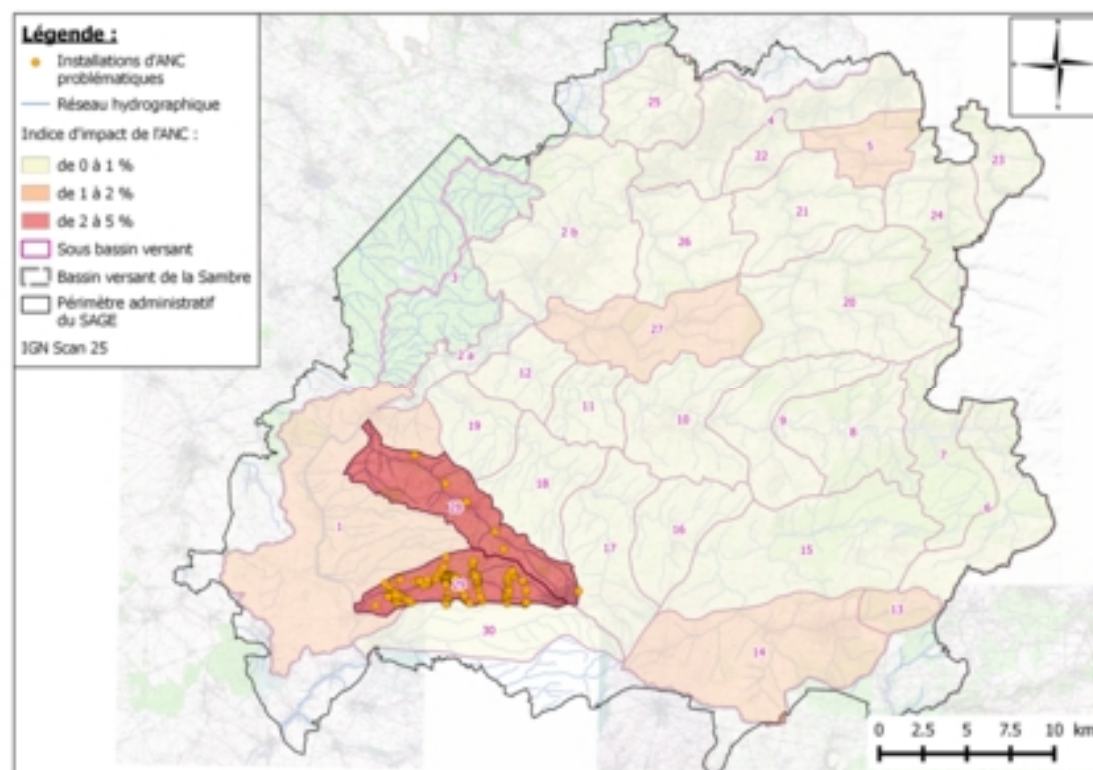
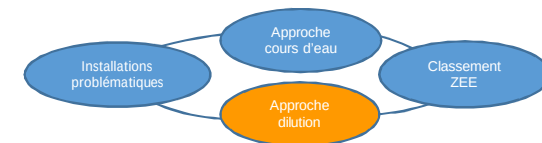
Ic = 1,534 %



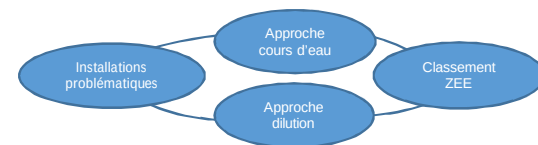
Identifier les sous bassins versants où un nombre important d'installation ANC est présent

▪ Concrètement, comment le travail a été réalisé?

- 5. Extraction des bassins avec des impacts significatifs (> à 3%)



Sous bassin versant :	Indice d'impact de l'ANC en % :	Nombre d'installations problématiques :
Sous bassin versant n°28	3,919	6
Sous bassin versant n°29	4,533	192
TOTAL		198



Présentation de la méthode

Rappel: les ZEE sont définies là où l'ANC a un impact sur l'environnement

Identification des installations ANC ayant impact sur l'environnement



1285 installations identifiées

Identifier les cours d'eau ayant des enjeux écologiques importants



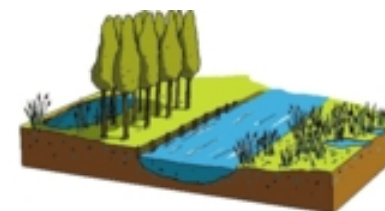
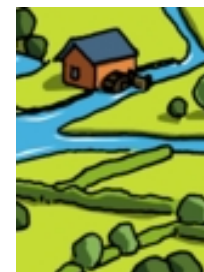
35 cours d'eau ou tronçons retenus

Identifier les sous bassins-versants où un nombre important d'installations d'ANC est présent



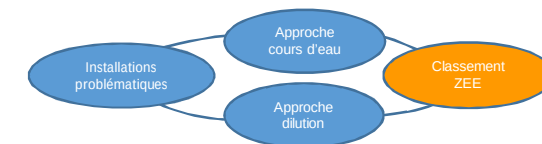
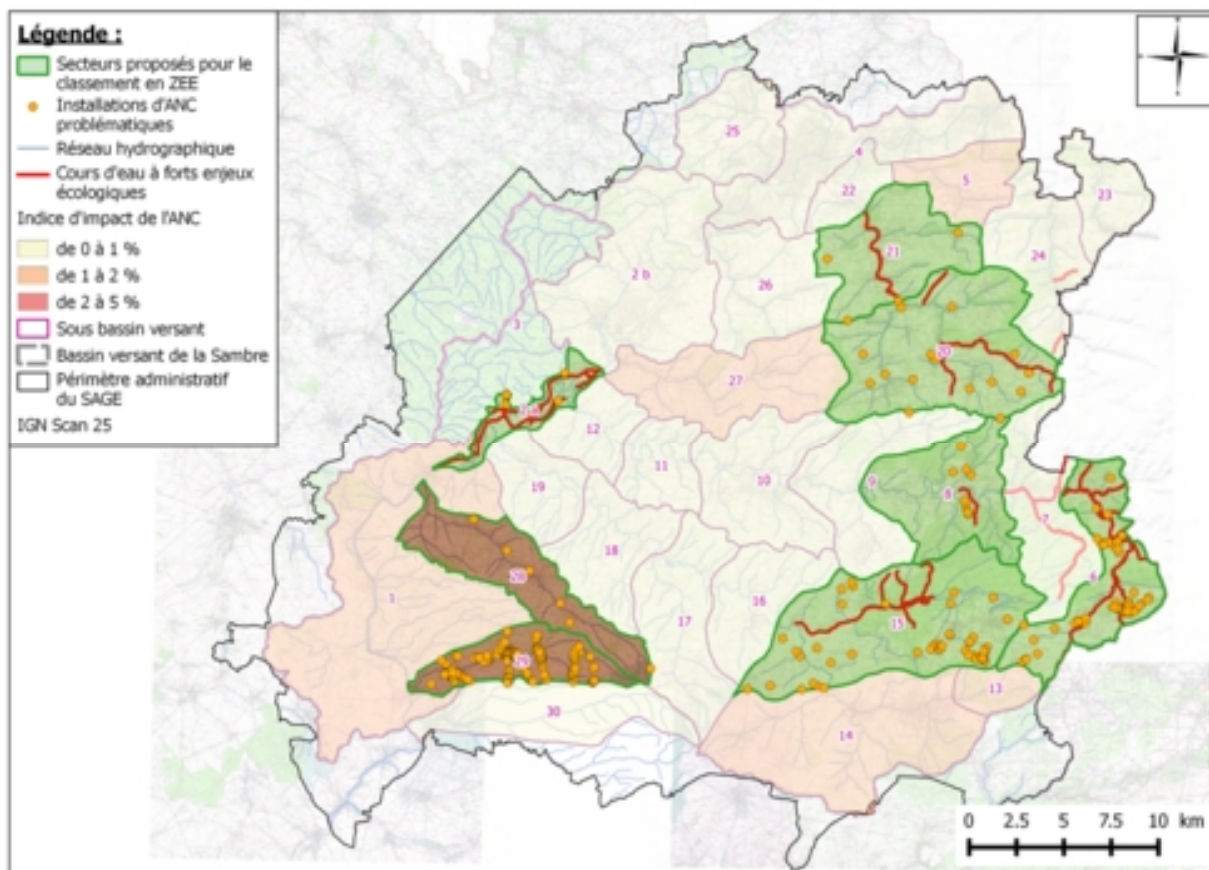
2 sous bassins retenus

Croisement des résultats afin de définir les secteurs qui vont être classés en ZEE



Proposition de classement en ZEE

■ Approche « cours d'eau » + approche « dilution »



Sous bassins-versant impactés par l'ANC :	Justification :	Nombre d'installations problématiques recensées
Sous bassin versant n°2a	Cours d'eau à forts enjeux écologiques	8
Sous bassin versant n°6	Cours d'eau à forts enjeux écologiques	65
Sous bassin versant n°8	Cours d'eau à forts enjeux écologiques	11
Sous bassin versant n°15	Cours d'eau à forts enjeux écologiques	54
Sous bassin versant n°20	Cours d'eau à forts enjeux écologiques	14
Sous bassin versant n°21	Cours d'eau à forts enjeux écologiques	4
Sous bassin versant n°28	Indice d'impact de l'ANC : 3,919 %	6
Sous bassin versant n°29	Indice d'impact de l'ANC : 4,533 %	192
TOTAL		354

Actuellement 354 installations proposées au classement, soit 4% des installations du territoire

En fonction des futurs contrôles estimation entre **346 et 467 installations supplémentaires** soit en tout environ 10% des installations du territoire

Point sur les inondations





Inondations survenus cet été

▪ Orage du 23 juin 2016

- Pour les précipitations les plus violentes + 70 mm d'eau en une demi heure par endroit soit quasiment 10 % de la pluviométrie annuelle moyenne du bassin (qui est de 835 mm (Devred, 1989))

- Occurrence quasi centennale*

NB: l'occurrence centennale ne veut pas dire que l'événement intervient tous les 100 ans mais qu'il a une chance sur 100 de se produire chaque année. Ainsi il est possible que des événements d'occurrence centennale se produisent plusieurs fois sur une période réduite. On n'est pas tranquille pour 100 ans !

- Divers phénomènes observés:
 - Débordement de cours d'eau
 - Ruissellement urbain et débordement de réseaux
 - Ruissellement rural et coulées de boues
- L'ensemble du bassin a été touché mais de façon hétérogène



Inondations de cet été

▪ Quelles sont les causes de ces inondations ?

C'est la faute
aux élus, ils
n'arrêtent pas
d'urbaniser!

C'est le
réchauffement
climatique, y a plus
de saisons !

C'est les agriculteurs,
ils retournent les
prairies et ils
arrachent les haies !

C'est dû aux
gestionnaires de
réseaux, leurs
tuyaux sont trop
petits !

C'est à cause des
cours d'eau qui ne
sont plus curés !

Qui a
raison?

Les causes des inondations

▪ L'urbanisation

- L'imperméabilisation des surface a plusieurs conséquences:
 - Diminution voir suppression des capacités d'infiltration des sols
 - Augmentation de la quantité de ruissellement et de sa vitesse, l'eau arrive ainsi plus vite dans les cours d'eau
 - Augmentation de la quantité d'eau qui doit être traitée par les réseaux
- L'urbanisation doit également prendre en compte le risque d'inondation
 - Certains secteurs ont été bâtis ou sont prévus à l'urbanisation en zone inondable
 - Il est nécessaire de préserver les zones de rétention d'eau comme les zones humides

C'est la faute
aux élus, ils
n'arrêtent pas
d'urbaniser!



L'urbanisation participe a l'augmentation du risque d'inondation mais elle n'est pas le seul facteur





Les causes des inondations

▪ Le changement de certaines pratiques agricoles

- L'occupation du sol en prairie permet de limiter le risque d'inondation
 - En préservant et en optimisant les capacités d'infiltration des sols
 - En diminuant la quantité de ruissellement et sa vitesse, l'eau arrive ainsi plus lentement dans les cours d'eau ou est même infiltrée
 - En diminuant la quantité d'eau qui doit être traitée par les réseaux
- Les haies possèdent également des vertus
 - En retenant les eaux et en les infiltrant
 - Elles agissent comme des éléments naturels permettant de ralentir les crues, voir de les diminuer
- Les sols en culture diminuent les capacités d'infiltration de l'eau, augmentent le ruissellement et sa vitesse, et engendrent des coulées de boues



C'est les agriculteurs,
ils retournent les
prairies et ils
arrachent les haies !

Le retournement de prairies et l'arrachage des haies participent à augmenter le risque d'inondation mais ils ne sont pas les seuls facteur



Les causes des inondations

- **La saturation des réseaux peut engendrer un risque supplémentaire**
 - Certains secteurs ont été inondés uniquement par des remontés d'eau des réseaux
 - Sur d'autre secteur les tuyaux ont explosé et ont fissuré la voirie

C'est dû aux gestionnaires de réseaux, leurs tuyaux sont trop petits !

Des réseaux sous dimensionnés ou vétustes peuvent participer à l'augmentation du risque d'inondation mais ça n'est pas le seul facteur





Les causes des inondations

- D'après les connaissances actuelles et la majorité des prévisions le phénomène de réchauffement climatique engendrera des phénomènes pluvieux plus violents et plus fréquents

C'est le réchauffement climatique, y a plus de saisons !

Ma bonne dame



Le réchauffement climatique devrait à l'avenir augmenter le risque d'inondation mais ça n'est pas le seul facteur





Les causes des inondations

- **L'absence d'entretien des cours d'eau peut augmenter le risque d'inondation:**
 - Le cours d'eau « encaisse » moins d'eau
 - Des embâcles peuvent faire monter le cours d'eau en charge et le faire déborder



L'absence d'entretien des cours d'eau augmente le risque d'inondation mais ça n'est pas le seul facteur





Inondations de cet été

Alors on a tous raison!



Oui

Et non





Il ne faut pas oublier le plus important

Par endroit, 70 mm d'eau, 10% des précipitations moyennes annuelles, en une demie heure, sur un sol déjà gorgé d'eau



Avec de telles quantités, même avec une urbanisation raisonnée, de l'eau s'accumule et ruisselle



Avec de telles quantités, même les prairies et les haies ne peuvent pas tout retenir



Les réseaux sont dimensionnés pour des épisodes moyens. Pour cet épisode, il faudrait multiplier la taille des tuyaux par 4 sur certains secteurs (des tuyaux d'1m60 de diamètre) ce qui est impossible mais surtout ridicule

(on n'achète pas une maison avec 10 chambres sous prétexte qu'on va recevoir 20 personnes une fois)



Avec le réchauffement climatique il faut s'attendre à de plus en plus d'épisodes de ce type





Agir contre les conséquences négatives des inondations

Mais alors que peut on
faire ?!





Agir contre les conséquences négatives des inondations

Des choses déjà en cours

> **SAGE Sambre:** outil de planification et de concertation qui permet de mettre en cohérence toutes les actions dans le domaine de l'eau. Un enjeu complet sur la maîtrise des risques d'inondation et d'érosion

Prévenir et communiquer sur le risque inondation (mieux faire connaître les risques, améliorer le système de prévision des crues, gérer le risque)

Diminuer les risques pour les secteurs déjà inondés et sensibles à l'érosion

Maîtriser le ruissellement et l'érosion

> **SLGRI de la Sambre:** démarche qui est la déclinaison locale de la directive inondation (elle s'applique sur 29 communes traversées par la Sambre)

1. Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours

2. Améliorer et diffuser la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre

3. Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité

4. Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales

5. Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Actuellement la Stratégie est en cours de consultation et devrait être approuvée par le Préfet en fin d'année. Dès son approbation, réunion des groupes de travail afin de convenir, pour chaque action, d'un maître d'ouvrage, d'un calendrier, et d'un coût prévisionnel de réalisation.

> **Animation territoriale sur le ruissellement et l'érosion:** CPIE, Chambre Régionale d'Agriculture, AEAP

> **SMAECEA et CAMVS:** gestion des cours d'eau

> **Fédération de pêche:** restauration de milieux humides et participe à la gestion des cours d'eau



Agir contre les conséquences négatives des inondations

Des choses que nous pourrions faire ensemble

Une lutte efficace contre les conséquences négatives des inondations nécessite une action sur plusieurs champs:

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

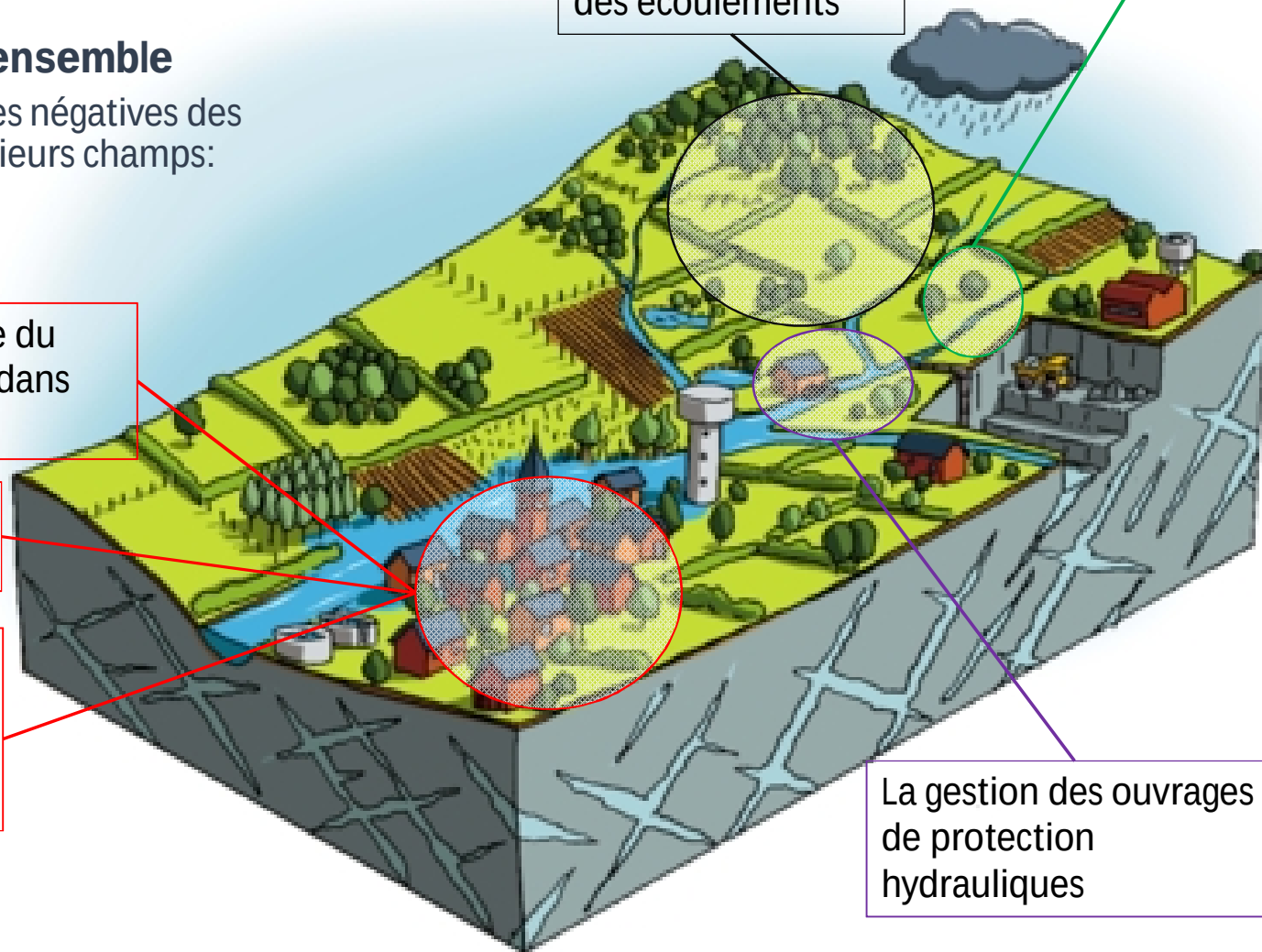
L'alerte et la gestion de crise

La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Le ralentissement des écoulements

La surveillance, la prévision des crues et des inondations

La gestion des ouvrages de protection hydrauliques





Agir contre les conséquences négatives des inondations

- **Un dispositif permet d'agir sur l'ensemble de ces champs: le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI)**

- Un PAPI c'est quoi?

C'est un contrat passé entre une collectivité ou un groupement de collectivités et l'Etat

- Ca sert à quoi?

Cela permet d'élaborer un plan d'action opérationnel, partagé, planifié et budgété qui permet de lutter contre les conséquences négatives des inondations en investissant les champs vus précédemment

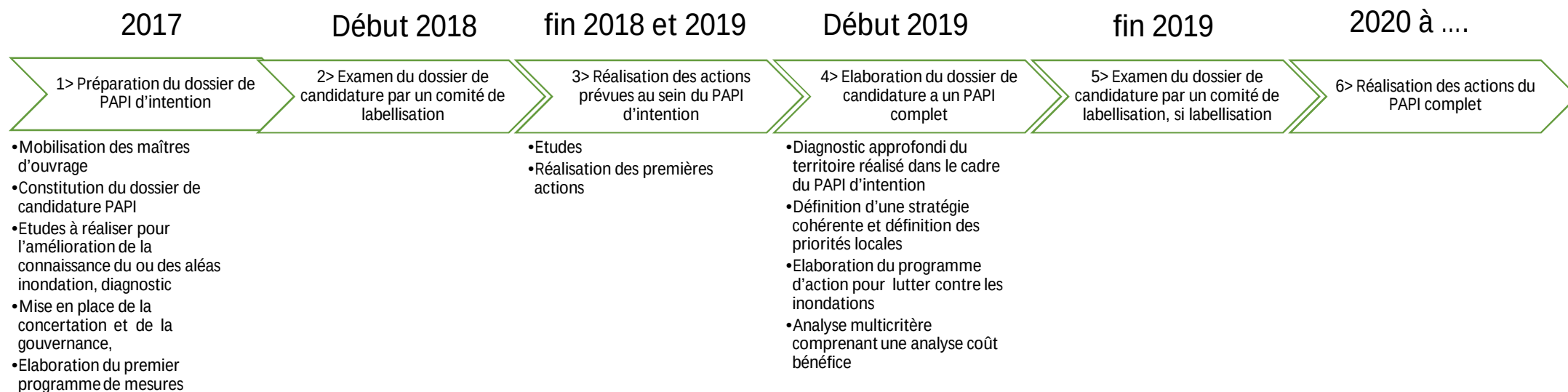
- Quelle plus value par rapport aux dispositifs déjà en place (SAGE, SLGRI, PPRI, etc.)?

Si le plan d'action est labellisé PAPI, des financements sont mobilisables de la part de l'Etat (pour l'animation, la réalisation d'études complémentaires, les actions etc.) et de la part d'autres financeurs (FEDER, Agence de l'Eau). Le dispositif PAPI est le bras armé des SLGRI et des SAGE.



Agir contre les conséquences négatives des inondations

- **Un dispositif permet d'agir sur l'ensemble de ces champs: le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI)**
 - Comment on l'élabore?



Mission du CPIE Bocage de l'Avesnois concernant les risques de ruissellement et d'érosion





Action du SMPNRA dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires





Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

▪ Contexte

- Deux lois (loi Labbé et loi de transition énergétique) impliquent la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités au 1^{er} janvier 2017
- Certaines collectivités sont en difficulté afin de mettre en place la transition vers le zéro phyto pour l'entretien des espaces publics
- Le Parc a souhaité accompagner techniquement les communes afin de réaliser cette transition





Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

■ L'action

- Action en partenariat avec le CPIE Bocage de l'Avesnois
- Objectif: accompagner 75 communes en 3 ans (10 communes accompagnées par le CPIE et 15 communes accompagnées par le Parc par an)
- Pour chaque commune:
 - Audit des pratiques actuelles
 - Définition des nouveaux objectifs d'entretien pour chaque espace
 - Modification des pratiques avec l'utilisation de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires et élaboration d'un plan de désherbage
 - Réalisation d'un plan de gestion différencié pour un site pilote par commune
 - Réalisation d'un plan de communication à destination des élus, techniciens, grand public, jardiniers amateurs et scolaires

■ Financement de l'action

- Afin de financer l'action, le Parc a répondu à l'appel à projet Ecophyto II lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- Dossier de candidature en cours d'instruction. Réponse attendue pour mi novembre.



Informations diverses





Journée réduction de l'utilisation de produit phytosanitaire

- **Organisation de 2 journées de sensibilisation des élus à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics à l'automne 2016**

Programme

- Matinée

Pourquoi va-t-on vers le zéro phyto en ville ?

Connaître les évolutions réglementaires récentes (La loi Labbé du 06 février 2014)

Historique de la Gestion Différenciée

Objectifs du zéro phyto en ville

Vers le zéro phyto : les clés d'une évolution

Aides financières

Discussion : Exemples de retour d'expériences

- L'après-midi sera consacrée à des démonstrations de matériel

- **Les invitations vous parviendront prochainement**



Journée eaux pluviales

■ Organisation d'une journée de présentation des techniques alternatives au tout tuyau pour la gestion des eaux pluviales le 22 novembre 2016

Avec qui ?

En partenariat avec l'Agence de l'Eau et l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales)

Quel est le programme ? (départ 8h15 et retour 17h30 à la Grange Dîmière)

Matinée en salle à l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP):

Accueil par M. Olivier Thibault, directeur de l'AEAP

Présentation des enjeux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural

Présentation de la boîte à outils des techniques alternatives au principe du «tout tuyau»

Exemples concrets : la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Pause déjeuner

Après midi visite

Showroom d'ADOPTA

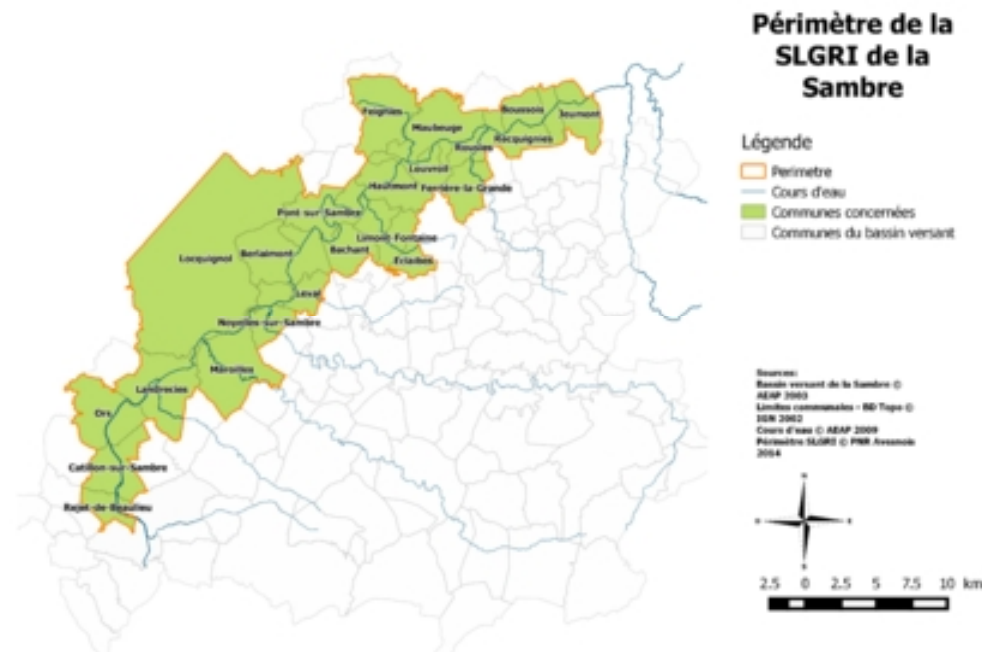
Visites de sites ruraux et urbains





Inondations

- **Suite aux intempéries et aux inondations de ce printemps, le ministère de l'écologie a lancé un appel à projet afin de sensibiliser les populations sur les Territoires à Risques Important d'Inondation**
 - Réponse du SMPNRA: test des Plans Communaux de Sauvegarde des 29 communes traversées par la Sambre (dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation)
 - Réalisation d'un faux journal télévisé afin de sensibiliser la population aux bons gestes et ceux à éviter





Espèces exotiques envahissantes

▪ La Sambre est envahie par de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule

- Le SMAECEA va engager des travaux d'arrachage sous peu sur la vieille Sambre
- Un groupe de travail animé par le Parc a élaboré un protocole d'arrachage
- Actuellement recherche de financements afin de réaliser les travaux d'arrachage sur l'ensemble du linéaire impacté (principalement de Ors à Sassegnies).
- Nécessité d'agir vite mais les financements sur la thématique sont difficilement mobilisables
- Des panneaux pédagogiques ont été posés sur le chemin de halage

